

SYNDICAT MIXTE INTERMODAL REGIONAL DE TRANSPORTS
« SMIRT »

COMITE SYNDICAL DU 18 NOVEMBRE 2011

Séance de 10 h à 11h30

Président : Monsieur Daniel PERCHERON

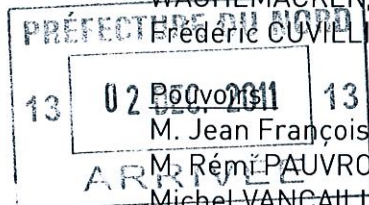
Secrétaire de séance : Madame Marie-Sophie LESNE

Etaient présents :

M. Daniel PERCHERON, M. Alain WACHEUX, Mme Marie-Sophie LESNE, M. Joël CARBON, M. Dominique PLANCKE, M. Aymeric ROBIN, M. Jean-Claude DEBUS, M. Jean-Jacques COTTEL, M. Eric QUIQUET, M. François VERDONCK, M. Daniel JANSSENS, M. Christian DECOCQ, M. Daniel DELCROIX, M. Francis DECOURRIERE, M. Eric RENAUD, M. Jean-Marie MARQUAILLE, M. Serge PERON, M. Christian FOURCROY, M. Michel GUILBERT, M. Yves COUPE.

Etaient excusés :

M. Pierre de SAINTIGNON, M. Jean HAJA, M. Steeve BRIOIS, Mme Martine FILLEUL, M. Rémi PAUVROS, M. Bernard BAUDOUX, M. Michel VANCAILLE, M. Bernard CAILLIAU, M. Jean-Luc WERY, M. Eugène BINAISSE, M. Bertrand RINGOT, M. Philippe WAGHEMACKER, Mme Françoise PROUVOST, M. Jean-François MALBRANCQ, M. Frédéric CUVILLIER, M. Michel LO GIACO.



M. Jean François MALBRANCQ à M. Yves COUPE

M. Rémi PAUVROS à M. Daniel PERCHERON

Michel VANCAILLE à M. Jean-Jacques COTTEL

M. Philippe WAGHEMACKER à M. Alain WACHEUX

M. Jean-Luc WERY à M. Daniel DELCROIX

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Monsieur Daniel PERCHERON, Président du SMIRT, aborde le point relatif au marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de tests d'interopérabilité qui a été lancé conformément à la Délibération n° 2011-06 du 18 Juin 2011 et dont il convient maintenant de notifier l'attribution et de signer l'ensemble des pièces nécessaires pour la réalisation du marché.

Monsieur Daniel PERCHERON indique que deux offres ont été reçues.

Les Sociétés EFFIA et SPIRTECH ont candidaté et présentent une technicité sensiblement identique. Toutefois, comme les critères de notation prévus dans le marché reposent sur la technicité et une étude de cas pour 70 % et sur le prix pour 30 %, c'est la société EFFIA qui présente les coûts d'intervention et de déplacement, les moins élevés, qui obtient la meilleure notation et qui va être l'attributaire du marché.

Le montant maximal de ce marché à bons de commande s'élève à 190 000€ Hors Taxes, soit 227 240€ Toutes Taxes Comprises et la délégation de signature accordée au Président du SMIRT en matière de marchés publics, le 21 Mai 2010, par Délibération n°2010-04, est limitée aux marchés inférieurs à 50 000 € Hors Taxes.

Monsieur Daniel PERCHERON demande donc à être autorisé à signer ce marché et toutes les pièces afférentes et nécessaires à sa réalisation et à son paiement.

Les délégués votent favorablement et unanimement pour l'autorisation du Président du SMIRT à signer l'ensemble des documents nécessaires à la réalisation du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de tests d'interopérabilité.

SYNDICAT MIXTE INTERMODAL REGIONAL DE TRANSPORTS
« SMIRT »

DELIBERATION N° 2011-19



Vu la délibération 2011-06 du 18 Mars 2011, décidant le lancement d'un marché à bon de commande d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de tests d'interopérabilité,

Vu le vote favorable unanime des délégués lors du Comité Syndical du SMIRT, réuni le 18 Novembre 2011 sous la présidence de Monsieur Daniel PERCHERON, son Président,

Vu le Code Général des collectivités Territoriales,

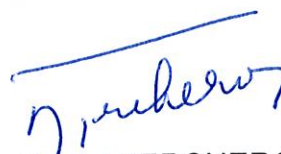
Vu le Code des marchés Publics,

Vu les statuts du Syndicat Mixte,

DECIDE

D'autoriser Monsieur le Président du SMIRT à signer, pour la réalisation de tests d'interopérabilité des systèmes billettiques des adhérents du SMIRT, le marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage, à bon de commandes, d'un montant maximal de 190 000 € Hors Taxes, soit 227 240,00 € Toutes Taxes Comprises, d'une durée de deux ans, ainsi que tous les documents afférents et nécessaires pour son déroulement et le paiement des prestations.

Le Président du SMIRT



Daniel PERCHERON